

# CHALAIS

# Infos



*Réchy: Projet d'embellissement de la place du village*

**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 15 - DÉCEMBRE 1998

# **ASSEMBLÉES PRIMAIRES BOURGEOISIALE ET COMMUNALE**

Les assemblées primaires de la Bourgeoisie et de la Commune  
sont convoquées,

**LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 1998**

à 19 h 15 pour l'assemblée bourgeoisiale et  
à 20 h 00 pour l'assemblée communale

à la salle polyvalente de Chalais.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE à 19 h 15**

1. Maison bourgeoisiale de Vercorin
  - 1.1. Restauration du bâtiment
  - 1.2. Convention de jouissance et d'investissement entre la Bourgeoisie et la Commune de Chalais.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE à 20 h**

1. Approbation des procès-verbaux des AP des 4 et 15 juin 1998.
2. Présentation du budget 1999.
3. Rapport des Départements.
4. Convention entre la Commune et la Bourgeoisie concernant la Maison bourgeoisiale de Vercorin.
5. Règlement de la taxe de promotion touristique.
6. Décision de principe concernant le musée Edouard Vallet.
7. Divers.

Administration communale

Le président  
Dany Perruchoud

Le secrétaire  
François Zuber

## ÉDITORIAL

«*La taxomanie*» est devenue un instrument de notre fiscalité que les politiques ont tendance à mettre en œuvre à répétées circonstances. Nous n'y échappons pas, à défaut d'augmenter la fiscalité ordinaire.

Après les taxes des services publics, voilà qu'un nouvel impôt déguisé vient frapper une partie de nos contribuables: la taxe de promotion touristique.

La loi cantonale sur le tourisme, votée par ailleurs par le peuple, nous en donne l'occasion.

En effet, cette législation permet aux collectivités publiques communales, d'encaisser auprès des seuls intéressés, une taxe servant à financer les activités touristiques de publicité et de marketing.

Cette taxe se différencie toutefois des autres, sur plusieurs aspects.

D'abord, elle est équitable dans la mesure où elle ne peut être encaissée qu'auprès des personnes qui en retirent directement un avantage touristique.

Ne paie donc pas celui dont l'activité n'est pas directement liée à l'industrie touristique.

Cette taxe se veut ensuite solidaire, étant donné qu'elle frappera légalement, toutes les entreprises touristiques et pas seulement celles qui actuellement déjà s'acquittent de contributions volontaires et à bien plaisir.

Elle est enfin nécessaire pour financer les activités de marketing et de

publicité que nécessite tout développement touristique.

Refuser cette taxe c'est s'affaiblir et s'exposer surtout à financer un jour de telles activités par le budget communal.

Accepter cette nouvelle parafiscalité c'est se donner les moyens d'affronter l'avenir avec sérénité.

Encore faut-il savoir l'utilisation qu'on en fait, me direz-vous ?

Pour y répondre, Vercorin-Tourisme a pris la place de l'ancienne Société de développement.

Dans un esprit de partenariat, nous comptons bien donner l'élan attendu à un avenir tout rempli de promesses.

Vercorin, le charme en plus n'est pas un simple slogan. Dans ce sens, la taxe de promotion touristique est une affaire de confiance avant tout.

Les résultats de son affectation dépendront de leurs seuls dirigeants comme toutes les actions politiques par ailleurs.

Rendez-vous donc à l'heure des premiers bilans.

**Le président:  
Dany Perruchoud**

## LE CONSEIL A DÉCIDÉ



Château d'Aymovilles à Aoste

- d'acheter de feu Delphine Perruchoud Albasini la parcelle No 454, soit pré de 1086 m<sup>2</sup> au Marais, pour le prix de Fr. 10.- le m<sup>2</sup>, la parcelle No 525 de 776 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 5.- le m<sup>2</sup> et la parcelle No 277 à Riondett, soit un pré de 304 m<sup>2</sup> pour le prix de Fr. 7.- le m<sup>2</sup>;
- de nommer maîtresse ACM, en remplacement de Mme Véréne Devanthéry, Mme Sandra Coppey Grange et Mme Catherine Cattin, comme maîtresse de cours d'appui;
- d'accepter un cautionnement complémentaire en faveur de la Télécabine de Vercorin, d'un montant de 87'000.- pour sa participation à Sport Access ;
- de louer 5 places de parc dans le parking du complexe scolaire de Vercorin à la société du téléphérique pour le prix de Fr. 5000.-;
- d'aménager à l'école de Chalais, un parc pour vélos, vu l'intérêt des élèves de se rendre en classe à vélo;
- d'améliorer la route des Ziettes-Mayens de St-Jean et de reprendre son aménagement au vu des travaux d'ouverture qui avaient été négligés;
- de participer à la réfection du parvis de l'église de Vercorin et à la construction d'une pierre du souvenir généreusement offerte par un ami de la station;
- d'autoriser le transfert de la patente du café du Margueron à Vercorin à M. Gérard Berrebi dès le 1 janvier 1999;
- de retenir 3 candidatures pour le poste d'auxiliaires de police communale et d'engager 2 personnes, après un stage qui sera effectué auprès de la police municipale de Sierre;
- d'accepter un cautionnement de crédit LIM de Fr. 224'000.- pour le déplacement des arrivées des 2 téléskis du Crêt du Midi;
- de transformer l'abri PC à Vercorin en un dortoir qui pourrait être utilisé par la suite comme auberge de jeunesse;
- de louer un local dans le parking du complexe scolaire à Vercorin à la société du ski-club la Brentaz ;
- de refuser la demande de subvention faite par le Conservatoire cantonal de musique;
- d'autoriser Mme Barbara Zappellaz de vendre du pain, sur la voie publique, dans différents secteurs du village;
- de compléter les motifs de décoration de Noël pour l'ensemble de la commune pour un coût de Fr. 25'000.-;
- d'engager comme apprentie Mlle Amélie Nanchen;
- de ne plus taxer les déchets végétaux amenés aux décharges communales ;
- d'accorder sur la parcelle de la commune, à Riondett, une servitude de passage à pied en faveur de la parcelle de M. et Mme André Studer;
- de refuser de participer à la campagne de ramassage des déchets spéciaux en préférant accorder un emplacement pour ces déchets dans les déchetteries communales;
- d'acheter la parcelle No 362 au Crétillon, soit un pré de 504 m<sup>2</sup>, propriété de M. Cécil Rudaz pour le prix de Fr. 3.- le m<sup>2</sup>;
- d'autoriser le transfert de la patente du café La Brentaz à Vercorin à Mme Christine Baeriswyl;
- de construire un trottoir le long de la route de Noës, dans le prolongement de la nouvelle entrée du terrain du FC Chalais;



Sortie des magistrats communaux



- de s'assurer les services du garde-chasse, pour surveiller les accès interdits au vallon de Réchy, au-delà du plan des Luys;
- d'arrêter, sur préavis de la commission, la taxe de promotion touristique et de soumettre ce règlement à la prochaine assemblée primaire;
- d'accepter le cautionnement de Fr. 60'000.- avec les autres communes du val d'Anniviers pour permettre l'édition d'une nouvelle carte pédestre;
- de résilier tout le portefeuille d'assurances communales et de le mettre en soumission, compte tenu qu'une étude concluait à un gain de primes de l'ordre de Fr. 10'000.- par année;
- d'acquérir un Unimog pour les besoins du service du feu à Vercorin, équipé d'une réserve d'eau de 1200 l et d'une moto-pompe, pour un coût de Fr. 28'000.-
- de refuser sa participation à la Crosse d'or du HC Anniviers;
- de fixer de nouveaux tarifs de location des bâtiments et salles communales;
- de demander une étude préliminaire pour l'assainissement des Evouettes ;
- de rejeter les recours des personnes contestant la légitimité pour la Commune d'encaisser une pleine taxe des services publics, lorsque l'occupation d'un appartement ne se fait que partiellement;
- de fournir à la Télécabine, pour l'assainissement d'une zone humide, 12 m<sup>3</sup> de mélèze;
- de renoncer au projet global d'équiper la zone industrielle des Grampraz, vu la



Triage forestier à la sortie de Réchy

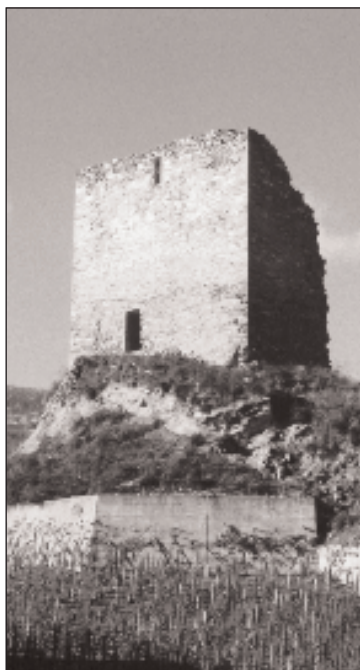


Parc à vélos au centre scolaire

charge excessive pour les propriétaires concernés par l'appel en plus-value et de reporter ce projet en cas de demande des intéressés;

- de refuser de mettre au bénéfice d'une demi taxe les chalets qui se situeraient hors de la zone à bâtir ; seules les constructions sises dans les zones de Mayens (Ziettes et Tsabloz) peuvent bénéficier de cette réduction;
- de renoncer à percevoir la taxe de patente pour les commerçants, à l'occasion du marché artisanal de Vercorin;
- d'accorder à MM. David Devanthéry et Pierre Georges Cheseaux une patente de vente à l'étalage, les seuls samedis jusqu'à 18 heures, sur la place de Vercorin;
- d'acquérir de l'hoirie Pierre Siggen et des hoirs de feu Zufferey Edouard les parcelles Nos 226 et 225, soit jardin de 96 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 200.- le m<sup>2</sup> ;
- de se déclarer favorable à l'octroi d'un crédit LIM de Fr. 800'000.- en faveur de la société de la Télécabine de Vercorin en vue de la construction en 1999 du nouveau restaurant d'altitude;
- de mettre en fonction le ramassage des ordures, avec le système MOLOK à partir du **15 décembre 1998**;
- d'inviter tous les nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes, soit la classe d'âge de 1980 à une rencontre avec les Autorités, suivie du théâtre de l'Edelweiss «Le Père Noël est une ordure»;

## LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE



Assainissement des talus de la tour

- de l'exigence de l'Office fédéral des transports de revoir la fréquence des courses sur la ligne Sierre – Vercorin;
- des changements qui interviendront dans la législation valaisanne et plus particulièrement des compétences des juges de commune qui à partir du 1.1.1999 seront appelés à trancher des litiges jusqu'à concurrence de Fr. 5000.- au lieu des Fr. 500.- actuellement;
- de l'acceptation par le Conseil d'Etat de subventionner le projet sylvicole de la Combache, phase II, à raison de 19% des travaux estimés à Fr. 1'941'000.- ;
- du projet de la Diana d'Anniviers de construire des postes d'observation aux abords du vallon de Réchy ;
- d'une participation du DESC de Fr. 500.- à titre de soutien aux activités culturelles scolaires;
- d'un rapport du Conseil d'administration du CO de Grône justifiant, par la hausse des effectifs, la construction de 5 à 6 salles de classes supplémentaires ;
- du projet d'aménagement de la Place de Réchy;
- des observations faites par certains propriétaires concernés par la construction de la route sous le Bisse à Vercorin;
- de plaintes émises à la suite de l'autorisation communale donnée par le Conseil pour un rassemblement d'Harley Davidson à Vercorin;
- de la dénonciation du contrat de location des abris PC à Vercorin, par le Département Militaire Fédéral;
- avec beaucoup de satisfaction de la distinction du Cépage d'Or décerné au Pinot Noir de Chalais, à l'occasion de VINEA 1998;
- d'un rapport de Sierre Energie SA au sujet des économies de consommation d'électricité qui pourraient être faites en améliorant quelque peu les équipements de certains bâtiments communaux;
- du décompte des travaux de la construction de l'école de Vercorin de Fr. 7'355'993.- sur un devis de Fr. 8 mios, accordés par l'assemblée primaire;
- de l'organisation scolaire 1998/1999 dont les effectifs s'élèvent à 220 élèves pour Chalais, répartis dans 10 classes et 61 élèves à Vercorin répartis dans 4 classes ;
- de la demande de la Paroisse réformée de Sierre et environs de porter la participation aux frais de culte de Fr. 90.- à Fr. 127.- par paroissien. Une décision régionale à ce sujet devrait être prise d'ici la fin de l'année;
- des demandes d'agrégation bourgeoise de M. Johnny Petoud à Vercorin et de M. Nebojsa Ilic qui seront présentées à la prochaine assemblée de juin 1999;
- du coût des travaux définitifs du parvis de l'église de Vercorin estimé à Fr. 200'000.- ;
- de la décision du DESC d'accorder 8 heures hebdomadaires de soutien pédagogique, compte tenu de quelques cas particuliers;
- de la décision du comité de la société de développement Edelweiss Loisirs de participer pour un montant de Fr. 5'000.- aux frais d'acquisition des décorations de Noël;
- du projet du Musée Edouard Valet, présenté par l'architecte André Darioly et de son coût s'élevant à plus de Fr. 1'300'000.-;
- du rapport de la commission de salubrité établi les 12, 13 et 14 octobre 1998 ;

Désalpe à Vercorin







*Futures places de parc pour la maison bourgeoise de Chalais*

- de la promotion dans le corps des sapeurs pompiers au grade de caporal de M. Philippe Ballestraz;
- d'un recours contre la décision du Conseil de résilier le contrat d'une personne enseignante, vu la fermeture d'une classe scolaire. A la suite d'un échange d'écritures, le recours a été retiré;
- d'une plainte concernant l'élagage par le Service des travaux publics des bosquets, le long d'une voie communale ;
- de la décision de la Commission cantonale d'encépagement acceptant les secteurs
  - d'encépagement du vignoble de notre commune, forts de 85 ha;
  - d'un rapport du Service des eaux et du coût de Fr. 257'000.- pour relier le tronçon entre le réservoir de Vercorin et le torrent de la Deschendoy;
  - d'une plainte concernant le passage à travers le village de Vercorin du rallye international du Valais;
  - de la décision des présidents et présidentes des sociétés locales, sur proposition de la société de développement Edelweiss Loisirs d'attribuer le mérite communal 1998 à Mlle Fanny Métrailler;
  - d'accepter de verser une indemnité pour l'insémination artificielle aux seuls propriétaires de bétail, domiciliés sur le territoire de la commune de Chalais;
  - de l'acceptation par l'Office fédéral de l'agriculture de classer en zone de montagne IV une partie du domaine agricole des Tsabloz;
  - d'un recours interjeté auprès du Conseil d'Etat contre la décision du Conseil de faire payer les frais d'inhumation d'une personne non domiciliée s'élevant à Fr. 700.-;
  - que notre collectivité serait mise au bénéfice de la péréquation financière cantonale pour 1999 et 2000, pour un montant de Fr. 238'000.- par année;
  - du coût et du projet des transformations de la maison bourgeoise de Vercorin pour un total de Fr. 660'000.-, mobilier non compris;

## ADJUDICATIONS

- à l'entreprise Geneux Dancet SA l'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente pour le montant de Fr. 99'472, en sous-traitance à raison de 25% avec les entreprises Lucien Perruchoud et Stéphane Cettou ;
- à l'entreprise Pierre Amos les travaux d'éclairage public à Briey, pour le prix de Fr. 6980.-
- au bureau Blaise Elzingre les travaux d'étude de l'équipement de la zone industrielle des Grampraz, pour le montant de son offre soit Fr. 5538.-
- à l'entreprise Marco Christen les travaux de consolidation de la Tour de Chalais pour le montant de Fr. 24'138.-
- au bureau Zen Ruffinen & Elzingre SA les travaux de mensuration du Lot VI de Chalais, pour le montant de Fr. 395'970.-
- à l'entreprise Siggen & Furrer la réfection de la route communale de Roches Hombes pour le montant de Fr. 20'590.-
- les travaux d'amélioration de la station de traitement des eaux, au bureau Meribe, pour un montant de Fr. 37'000.-;



*Etable communautaire de Tscarogne*

- à l'entreprise Salamin et Fils le transport et l'évacuation des ordures ménagères au prix de Fr. 30.- la tonne ;
- à l'entreprise Siggen & Furrer le goudronnage du parc à vélos de Fr. 7163.-;
- à la maison R&B Tornare la sonorisation du parc à moutons à Vercorin pour le montant de Fr. 6322.-
- à l'entreprise Marco Christen les travaux de réfection de la chaussée de la rue des Cerisiers à Vercorin, pour le montant de Fr. 15'000.-
- à l'entreprise Claude Main l'installation électrique du parc à moutons de Fr. 2599.;
- à l'entreprise Salamin et Fils les travaux de la route des Ziettes, Mayens de St-Jean pour le prix de Fr. 70'000.-.

## AUTRES ACTIVITÉS

---



*Avec les autorités d'Aymavilles*

- le Conseil a rencontré le délégué aux Transports, M. Nicolas Mayor, en date du 1 juillet 1998, pour s'orienter sur les problèmes de transports publics de notre commune et plus particulièrement de la ligne postale Sierre – Vercorin;
- le Conseil a fêté le 90<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Rosa Main, en présence des membres de sa famille, le 4 septembre 1998;
- en date du 9 septembre 1998, le Conseil a remis le mérite communal 1997 de Fr. 1000.- à Mlle Virginie Bétrisey, championne valaisanne OJ;
- avec tous les anciens magistrats de la commune, le Conseil a participé à la sortie des autorités qui s'est déroulée à Aoste le 18 septembre 1998;





*L'avenir de Chalais gagne le Swissparade 1998*

- le Conseil a invité tous les présidents et présidentes des sociétés locales au traditionnel repas de la St-Gall, le 16 octobre;
- le Conseil a participé à l'inauguration de l'étable de Tsararogne, en présence des autorités bourgeoises de Sierre, le 7 novembre 1998;
- le Conseil a reçu l'inter-conseil de Grimentz à Vercorin, le 21 novembre 1998;
- le Conseil s'est rendu aux côtés de la fanfare l'Avenir à Willisau pour le Swissparade 1998, en date du 21 novembre 1998.

## DOSSIERS EN COURS



*Des projets pour la place du village de Vercorin*

### 1. Maison bourgeoise de Vercorin

A la suite du transfert des écoles primaires dans le nouveau complexe scolaire de Vercorin, la maison bourgeoise tarde à trouver une affectation définitive. Différentes solutions sont à l'étude mais toutes nécessitent d'importants travaux de transformation.

Le Conseil communal avait déposé un dossier en date du 2 juillet 1997 afin de pouvoir faire bénéficier cette restauration du bonus à l'investissement, décidé par la Confédération pour atténuer les effets de la crise économique existante.

Le 29 décembre 1997, l'Office fédéral octroyait une subvention de 15% du coût des travaux de rénovation, à la condition que ceux-ci soient achevés au 30 juin 1999. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à Fr. 700'000.-.

#### A. Problèmes juridiques

Cette bâtisse appartient à la Bourgeoisie de Chalais qui elle, n'a pas les moyens actuellement de financer cette restauration. Elle a donc proposé que la Commune fasse l'avance de cet investissement et qu'en compensation, elle reçoive la jouissance de cette maison bourgeoise.

Un décompte serait tenu entre les deux collectivités concernées et les loyers du bâtiment affecté exclusivement à des besoins

communaux seraient déduits des avances d'investissement.

Deux assemblées primaires sont rendues nécessaires, l'une bourgeoisiiale, pour accepter la restauration du bâtiment et son affectation strictement communale, l'autre communale, pour les avances d'investissement.

## **B. Convention entre la Commune de Chalais et la Bourgeoisie de Chalais**

- Considérant que des travaux d'entretien et de restauration de la Maison bourgeoisiiale de Vercorin sont rendus nécessaires;
- Considérant que cet investissement est actuellement trop important pour les possibilités de la Bourgeoisie de Chalais;
- Considérant que ces locaux, sont en revanche utiles pour les besoins communaux,

Les parties conviennent ce qui suit :

1. La Commune de Chalais consent à financer les investissements de restauration de la maison bourgeoisiiale de Vercorin, en compensation de la jouissance exclusive qui lui est accordée par la Bourgeoisie, propriétaire du bâtiment.
2. Sous déduction des subventions fédérales, cantonales et communales, le solde des investissements sera comptabilisé, sous une rubrique communale, à titre d'avances remboursables, sans intérêts, jusqu'à extinction de la dette.
3. Les montants qui seront déduits de ce compte comprendront:
  - a) Toutes les charges ordinaires d'exploitation et d'entretien du bâtiment qui seront payées par la Commune, sur présentation du décompte approuvé par la Commission des affaires bourgeoisiiales;
  - b) Une location annuelle de Fr. 18'000.- que reconnaît devoir la Commune à la Bourgeoisie de Chalais.
4. Les dépenses extraordinaires faites par la Commune, à titre d'investissements supplémentaires, ne seront prises en compte par la Bourgeoisie, qu'à la condition d'être reconnues par la dite commission.

5. La Commune pourra disposer librement de cette jouissance, jusqu'à extinction totale des avances remboursables, mais au maximum, pour une durée de 30 ans. Au terme de ce délai, la Bourgeoisie reprendra, sans contre-prestation, la pleine jouissance de l'ensemble du bâtiment.

6. Pour des raisons d'intérêt public bourgeoisiial, la Commune consent à ce que cette convention soit dénoncée avant son terme. Dans ce cas, le solde des avances remboursables, intérêts compris, sera remboursé à la Commune selon des modalités à définir.

7. A défaut d'une autre affectation décidée par la Bourgeoisie, la Commune prend l'engagement de renouveler un contrat de location, selon de nouvelles modalités à définir entre les parties.

8. Demeurent réservées les approbations des assemblées primaire et bourgeoisiiale.

Ainsi fait et approuvé par le Conseil communal et la Commission bourgeoisiiale, en séance du 25 novembre 1998.

## **2. Musée d'Edouard Vallet**

Acceptez-vous de financer la construction d'un musée, à la mémoire du peintre Edouard Vallet et si oui, jusqu'à quel montant ?

Voilà la question qui vous sera posée lors de la prochaine assemblée primaire du mois de décembre 1998.

Pour vous permettre de forger votre décision, nous vous rappelons quelques éléments.

### **A. Association Vallet**

Une association s'est créée, avec siège social à Chalais, pour promouvoir et faire connaître l'oeuvre de l'artiste.

Cette association est propriétaire aujourd'hui de presque toutes les eaux-fortes du peintre (113 sur 115 oeuvres).

Cette association ambitionne de construire un musée pour recevoir cette collection de même que d'autres oeuvres que la famille pourrait offrir.

Au vu de l'importance de cette donation, la Maison bourgeoise de Vercorin, initialement prévue, s'est vite avérée trop exiguë.

### B. Extension du Centre administratif

Le Centre administratif date des années 1980. Durant vingt ans, la salle de ce Centre a rendu des services appréciés et aujourd'hui, la nouvelle construction du Centre scolaire de Vercorin et notamment de sa salle poly-

valente remplace largement les anciens locaux qui pourraient donc servir à d'autres affectations.

Un projet gracieusement offert par le bureau d'architecture André DARIOLY a reçu l'aval du Conseil communal.

Ce projet prévoit de surhausser l'actuel bâtiment, en déplaçant les locaux de l'Office du tourisme et en ravaillant les façades, dans un souci d'intégration architecturale.

### C. Devis Musée

Volume SIA	14.00 X 8.70 X 7.80 =	950 m <sup>3</sup>
Coût de construction	950 m <sup>3</sup> X 500.-/m <sup>3</sup>	Fr. 475'000.-
Equipements spéciaux et ascenseur		Fr. 250'000.-
Transformation de la partie existante		Fr. 150'000.-
Aménagements, mobiliers et divers		Fr. 35'000.-
<b>TOTAL</b>		<b>Fr. 910'000.-</b>
D. Devis locaux OT		
Volume SIA	10.00 X 9.70 X 7.80	702 m <sup>3</sup>
Coût de construction	702 m <sup>3</sup> X 500.-/m <sup>3</sup>	Fr. 351'000.-
Aménagements et divers		Fr. 50'000.-
<b>TOTAL</b>		<b>Fr. 401'000.-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Musée + Locaux OT</b>	<b>Fr. 1'311'000.-</b>

### E. Position du Conseil

1. Le Conseil s'est déclaré favorable à remettre à l'Association Vallet l'utilisation de tout le rez-de-chaussée inférieur du Centre administratif de Vercorin et ce gratuitement.
2. Il serait octroyé à l'Association un droit de superficie distinct et permanent sur ce bâtiment.
3. Ce droit pourrait être accordé pour une période de 30 ans, avec des modalités de renouvellement à définir.
4. Le Conseil et l'Association désigneraient un comité de construction chargé de réaliser l'ensemble du complexe.
5. La Commune prendrait à sa seule charge, le bâtiment destiné aux besoins de l'Office du tourisme, soit un montant selon devis de l'architecte du mois d'octobre 1998 de Fr. 401'000.-.
6. Le Conseil serait disposé à octroyer à l'Association une subvention de 50% du

coût de construction et d'aménagement du Musée, ce qui représenterait sur la base du devis estimatif, un montant de Fr. 455'000.-.

7. A titre de participation aux frais de fonctionnement et annuellement, le Conseil verserait à l'Association une subvention forfaitaire de Fr. 15'000.-

### F. Questions qui seront posées à l'assemblée primaire

1. Acceptez-vous le principe d'affecter partiellement le bâtiment du Centre administratif en un musée Vallet?
2. Dans l'affirmative, acceptez-vous le versement d'une subvention:
  - a) de 50% du coût de construction (position du Conseil)
  - b) d'un montant supérieur ou inférieur à la proposition ci-dessus et si oui, de combien?



Si le principe est admis, le Conseil communal :

- a) mandatera un bureau d'architecture pour procéder à l'étude du projet
- b) mettra à l'enquête publique l'extension du Centre administratif afin d'obtenir une autorisation de construire en bonne et due forme.

### 3. Place du village de Réchy

La qualité de vie d'une collectivité se mesure aussi par l'agrément de ses places et rues. Un effort particulier a déjà été consenti par le Conseil communal pour construire, là une place de jeux (Chalais/Vercorin), là, des équipements publics (Creux du Lavio) là encore, un espace de verdure (entrée du village de Chalais).



Projet d'aménagement de la place de Réchy

Le Conseil communal souhaiterait confirmer cette volonté, en portant une attention particulière à la place de Réchy.

Cette place est en quelque sorte un poumon d'une certaine vie villageoise.

Des commerces contribuent à cette animation qui est constante. Dès lors, nous aimerions renforcer l'attractivité de cette place et surtout amplifier son animation par des mesures, il faut bien l'avouer, de confort et d'accueil.

Une étude est en cours mais l'avant-projet nous a suffisamment convaincus pour arrêter la dépense proposée.

Dans le même élan, nous profiterions de refaire la chaussée, le long de la Réchy et d'assainir les équipements et canalisations industrielles.

Sur la place à proprement parler, nous envisageons la suppression du rond-point, le reprofilage de son espace, le pavage de l'ensemble de la surface avoisinant les 1700 m<sup>2</sup> en garantissant les places de parc nécessaires à l'exploitation du commerce d'alimentation local que le Conseil juge nécessaire et indispensable au maintien d'une vie communautaire.

### 4. Dossier MOLOK

Suite à l'expérience convaincante du système de ramassage des ordures au moyen des «MOLOK», le Conseil a décidé de l'étendre à toute la commune.

Dès le 15 décembre prochain, les villages de plaine seront équipés de ces nouveaux récipients et la population est invitée à y entreposer ses **seules ordures ménagères**.



Molok: un service fonctionnel dès le 15 décembre

Les sacs poubelles seront soigneusement déversés dans les «MOLOK» qui seront vidés régulièrement par l'entreprise Salamin et Fils à Chalais.

A ce jour, le coût du ramassage s'élevait à Fr. 32'618.- pour les 546 tonnes d'ordures ménagères pour les villages de Chalais et Réchy, soit un coût de Fr. 60.- la tonne. Avec ce nouveau système, le coût du transport a été adjugé à Fr. 30.- la tonne, soit une économie de plus de Fr. 16'000.- par année, rien que pour Chalais et Réchy.

## 5. Cycle d'orientation de Grône

290 élèves ont débuté cette nouvelle année scolaire au CO de Grône, ce qui représente une augmentation de 32 élèves par rapport à l'année précédente. D'autre part, la classe «Sport-Etude» rencontre un réel succès et 40 élèves fréquentent ces cours.

Pour les besoins à court terme, 6 classes supplémentaires sont nécessaires pour l'année scolaire 2000-2001. A Sierre également, 11 à 15 classes supplémentaires devraient être construites, dans la même période.

Le Conseil d'administration a décidé d'introduire une demande au Département concerné, en essayant de faire une réflexion, avec les autres communes de la région, sur l'opportunité de construire un nouveau Cycle régional.

## 6. Décompte de la construction du complexe scolaire de Vercorin

Le 27 mars 1995, l'assemblée primaire acceptait la construction du complexe scolaire de

Vercorin, sur la base d'un devis de Fr. 8'000'000.- Après avoir respecté le programme, nous avons le plaisir de boucler le décompte définitif de cette construction, en dessous des montants initialement prévus, soit avec une différence de Fr. 643'917.-

	<b>DEVIS</b>	<b>FACTURES</b>
1. Acquisition du terrain	Fr. 445'060.—	Fr. 445'060.—
2. Travaux préparatoires	Fr. 252'314.—	Fr. 266'095.—
3. Ecole + Salle polyvalente	Fr. 5'617'230.—	Fr. 4'983'892.—
4. Equipements d'exploitation	Fr. 345'000.—	Fr. 357'132.—
5. Aménagements extérieurs	Fr. 355'950.—	Fr. 304'734.—
6. Frais secondaires	Fr. 568'700.—	Fr. 442'908.—
7. Ameublement et décoration	Fr. 258'432.—	Fr. 214'690.—
8. Divers et imprévus	Fr. 157'314.—	Fr. 341'572.—
<b>Total</b>	<b>Fr. 8'000'000.—</b>	<b>Fr. 7'356'083.—</b>

## 7. Purge du réseau d'eau

Le Service du feu vous informe que 4 fois par année, il sera procédé à la purge du réseau d'eau, afin de contrôler les bornes hydrantes, soit à fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre. Dès lors, il se pourrait que ces purges occasionnent quelques désagréments; aussi nous

Complexe scolaire:  
un budget respecté



Un réseau d'eau à purger régulièrement



vous prions d'ores et déjà de bien vouloir nous en excuser.

L'Administration se tient à votre disposition pour vous renseigner plus précisément sur les jours exacts et les heures de ces contrôles.

## 8. Grand coup de chapeau à l'Avenir de Chalais

Le samedi 21 novembre, notre commune fut à l'honneur grâce à la fanfare de l'Avenir de Chalais qui emporta de haute main, le premier prix de Swissparade 98 à Willisau et à Didier Métrailler, 3<sup>ème</sup> prix du concours des solistes.

Au-delà de l'émotion transmise à tous les télé-spectateurs, au-delà des mérites individuels et collectifs, cette extraordinaire réussite fait jaillir de belles retombées sur notre commune et sur notre village touristique de Vercorin.

Bravo et sincères félicitations

## 9. Bienvenue sur notre site internet

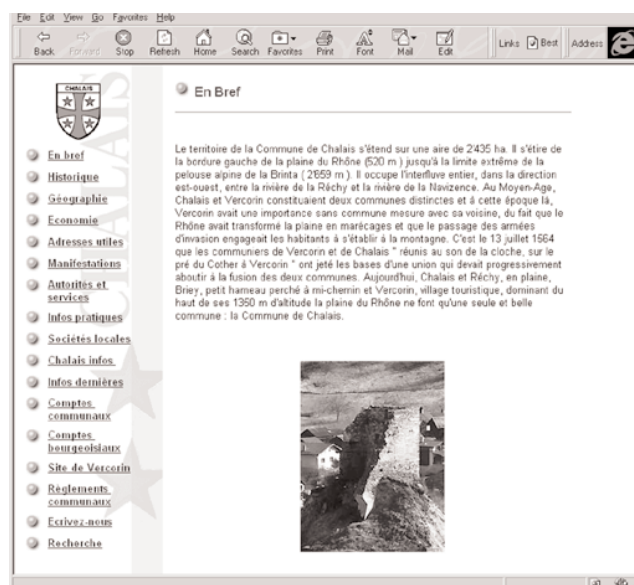
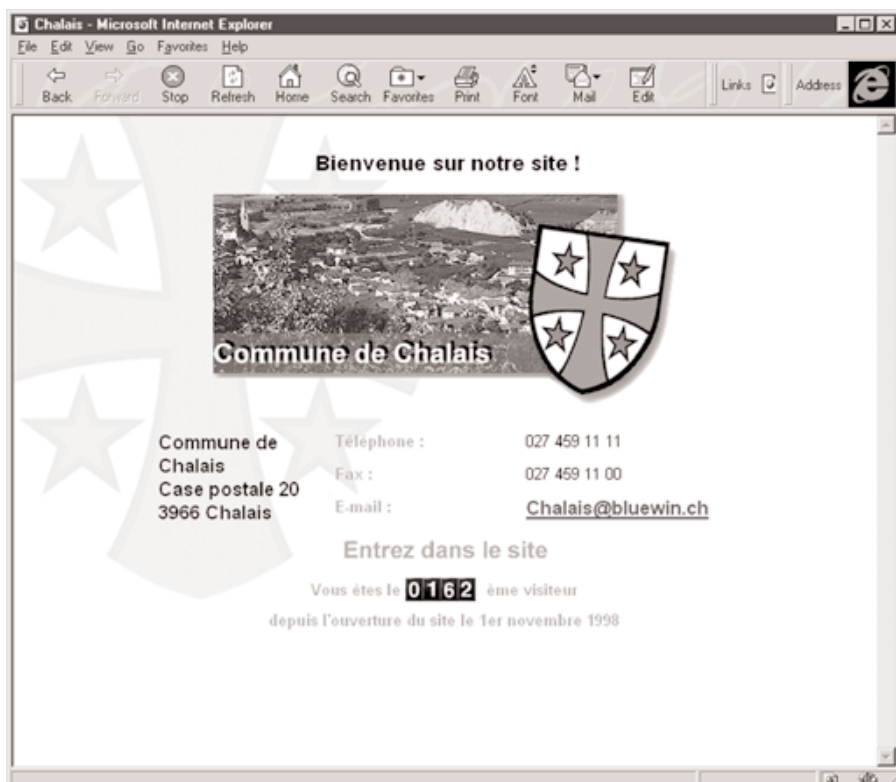
Avec la collaboration de l'institut Icare, notre Commune a créé son site internet.

Vous y trouverez des renseignements généraux sur l'administration communale, ses services, ses autorités. En outre, une partie est consacrée à l'histoire de la commune, sa géographie, son économie.

De plus, les comptes communaux et bourgeoisiaux sont publiés, de même que Chalais-Infos avec tous ses articles. Vous obtiendrez également des renseignements sur les sociétés locales, leurs présidents, les manifestations de l'année en cours.

Un lien vous permet d'entrer dans le site de Vercorin et enfin une messagerie vous donnera la possibilité de contacter directement l'administration et ses autorités.

Bon plaisir aux internautes.



<http://www.chalais.ch>



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1999

<b>02.01.99</b>	Loto du curling club Vercorin	<b>30.07.99</b>	Loto du tennis club de Vercorin
<b>15.01.99 16.01.99 22.01.99</b>	Théâtre		
<b>23.01.99 29.01.99 30.01.99</b>	«Le Père Noël est une ordure»	<b>01.08.99</b>	Fête nationale à Vercorin
		<b>du 02.08.99 au 06.08.99</b>	Camp musical à Sigeroulaz
<b>05.02.99</b>	Loto du ski-club Chalais-Vercorin à Chalais	<b>06.08.99</b>	Concert de la fin du camp de musique
<b>du 12.02.99 au 14.02.99</b>	Carnavai à Chalais	<b>07.08.99</b>	Loto de la Chanson de Vercorin
<b>16.02.99</b>	Carnavai à Vercorin	<b>07.08.99</b>	Concert de la Chanson de Vercorin
<b>21.02.99</b>	Confirmation - visite pastorale	<b>15.08.99</b>	Fête de l'Assomption
<b>21.02.99</b>	Concert de l'Ensemble de cuivres Valaisan	<b>27.08.99</b>	Loto de la société de tir «La Cible»
<b>24.02.99</b>	St-Mathias	<b>28.08.99</b>	Fête villageoise à Réchy - Accordéonistes
<b>05.03.99</b>	Loto du tennis club de Chalais	<b>24.09.99</b>	Loto de la société de développement «Edelweiss»
<b>13.03.99 et 14.03.99</b>	Tournoi juniors de football		
<b>18.03.99</b>	Audition de l'école de musique «AVENIR»	<b>08.10.99</b>	Loto de la société de musique «L'AVENIR»
<b>19.03.99</b>	Loto de la paroisse de Chalais	<b>16.10.99</b>	Fête de la St-Gall, assemblée des présidents
<b>28.03.99</b>	Concert de l'Avenir	<b>17.10.99</b>	Fête patronale et repas communautaire
<b>04.04.99</b>	Pâques	<b>01.11.99</b>	Loto de la société de chant «L'Espérance» - Toussaint
<b>09.04.99</b>	Loto du FC Chalais	<b>12.11.99</b>	Loto du jumelage à Chalais
<b>10.04.99</b>	Concert de l'Amicale des accordéonistes	<b>21.11.99</b>	Fête de Ste-Cécile
<b>25.04.99</b>	Festival de chant à Grimisuat	<b>26.11.99</b>	Loto du FC Chalais
<b>02.05.99</b>	1 <sup>re</sup> Communion - paroisse de Chalais	<b>05.12.99</b>	Fête de Ste-Barbe
<b>13.05.99</b>	Fête de l'Ascension	<b>08.12.99</b>	Immaculée Conception
<b>16.05.99</b>	Festival de musique à Crans-Montana	<b>10.12.99</b>	Loto de la Sté de gymnastique à Chalais
<b>24.05.99</b>	Fête de la Pentecôte	<b>11.12.99</b>	Soirée annuelle de la Sté de gymnastique
<b>29.05.99</b>	Concert de la Chanson de Vercorin	<b>18.12.99</b>	Noël pour tous de la Sté des jeunes
<b>30.05.99</b>	Amicale du Rawyl à Vissoie	<b>19.12.99</b>	Concert de Noël
<b>30.05.99</b>	Concert des carillonneurs à Vercorin	<b>26.12.99</b>	Loto du ski-club la Brentaz à Vercorin
<b>03.06.99</b>	Fête-Dieu	<b>31.12.99</b>	Concert de fin d'année de la musique
<b>24.06.99</b>	Concert de l'Ecole de solfège		
<b>du 25.06.99 au 27.06.99</b>	Tour du Valais - cyclisme		
<b>du 19.07.99 au 30.07.99</b>	Passeport vacances		

## RÈGLEMENT DE LA TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Au début de cette législature, dans son programme d'activités, le Conseil communal avait manifesté son intention de mettre l'accent sur le développement qualitatif du village touristique de Vercorin.

Il y a dix-huit mois cependant, nous ne pensions pas que l'opportunité nous serait donnée de présider aux destinées de la Société de développement et de son Office du tourisme et d'agir ainsi directement sur tous les paramètres institutionnels de cette nouvelle branche économique.

Les circonstances ont amené le Conseil à jouer ce rôle moteur et nous ne nous en plaignons pas tant la politique du tourisme est une des préoccupations communales et tant sa conduite doit démarcher d'une même réflexion.

Cette maîtrise est ainsi donnée au Conseil communal qui inscrira son action dans les orientations suivantes:

- a) L'Office du tourisme sera recentré sur son rôle d'informations et de renseignements touristiques. A terme, une antenne communale y sera ajoutée pour répondre aux besoins administratifs de la population du village de Vercorin.
- b) La publicité et le marketing dépendront directement des milieux intéressés, puisqu'il leur incombera également d'assumer le financement de ces activités de prospection. La collaboration avec l'Association des intérêts du val d'Anniviers (AIDA) sera maintenue voire renforcée.
- c) L'animation touristique enfin se développera autour d'un nouvel esprit associatif à créer, tout empreint de bénévolat. Ce n'est qu'à cette condition qu'une société de développement a des raisons d'exister.

Vercorin-Tourisme répond pleinement à cette nouvelle orientation. Elle ne remplacera tou-

tefois feu la Société de développement que si elle est capable de créer autour d'elle, une ambiance touristique, actuellement défaillante.

Individuellement, nos entreprises touristiques sont bonnes. Collectivement, il leur manque le ciment nécessaire à leur cohésion.

Le comité de Vercorin-Tourisme et le Conseil communal vont essayer d'apporter les réponses attendues.

Pour concrétiser certains de ces objectifs, Vercorin-Tourisme a besoin de moyens. Nous avons toujours refusé que l'impôt communal serve de moyens nécessaires aux dépenses de fonctionnement de ce service.

L'administration touristique répond à une clientèle bien précise et doit être financée par ceux qui en retirent profit. Il est équitable que les hôtes et les commerçants, dans un sens très large, soient appelés à payer leurs prestations.

Notre opinion n'a pas changé avec Vercorin-Tourisme et nous n'accorderons pas à cette nouvelle association plus de facilités que nous avons refusées autrefois à la Société de développement.

Cette branche économique doit dépenser pour son fonctionnement, les recettes que les intéressés veulent bien lui donner. Agences, hôtels, restaurants, commerces divers, services et autres activités commerciales du même genre doivent faire le principal effort des dépenses d'administration touristique.

La Commune aura déjà suffisamment à contribuer pour l'investissement car les frais d'équipements ne peuvent être supportés que par la collectivité communale.

Le passé nous a montré les limites des investissements privés et associatifs de sorte que cette voie doit être écartée comme source principale de financement.

Pour revenir aux frais de fonctionnement, on remarque que dans les services surtout, ils ont tendance à augmenter. Les charges d'un

bureau, la publicité, les prospectus, les renseignements généraux exigent des prestations de qualité dont le coût fait souvent dépendre le résultat.

Comment obtenir des recettes supplémentaires sans transférer une part de l'impôt communal ? Par le biais de la taxe de promotion touristique qui ne peut être encaissée qu'auprès des entreprises qui retirent un avantage directement lié à cette activité.

Moins de 10% des contribuables seront assujettis à cette taxe. En fait, celles et ceux dont l'activité dépend du tourisme. Aujourd'hui,

cette taxe est acquittée par certaines entreprises seulement et à bien plaisir. Demain, elle pourra être encaissée de manière légale auprès de toutes les entreprises qui vivent du tourisme et non plus auprès de quelques unes d'entre elles.

Voilà pourquoi la taxe de promotion touristique est une taxe équitable, juste, opportune et solidaire.

A défaut de l'accepter, le Conseil communal a tout à craindre qu'un jour ce ne soit le budget communal qui doive suppléer à un éventuel refus. Dans ce cas, on ne pourra pas nous reprocher de ne pas vous avoir informés.

## **TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE**

### **Projet de Règlement**

Vu les articles 27 à 31 de la loi cantonale sur le tourisme du 9 février 1996, la commune de Chalais

arrête

#### **Art. 1 Principe**

La Commune prélève chaque année une taxe de promotion touristique auprès des bénéficiaires du tourisme local. Pour les logeurs, cette taxe remplace la taxe d'hébergement.

#### **Art. 2 Assujettissement**

1 Sont assujettis à la taxe les bénéficiaires du tourisme, c'est-à-dire les personnes morales et les personnes physiques ayant une activité indépendante dans toutes les branches qui, directement ou indirectement, tirent profit du tourisme. Il y a profit indirect lorsqu'une entreprise ou un indépendant vend ses services ou ses produits à une entreprise ou à un indépendant qui vend les siens directement aux touristes.

2 Si l'activité est accessoire, elle est taxée de la même manière.

3 Si l'assujetti exerce plusieurs activités dans des secteurs économiques différents, il est redevable des taxes de base pour chacune d'elles. Si plusieurs activités sont exercées dans un même secteur économique, la taxe de base la plus élevée des branches pratiquées s'applique.

4 La taxe s'applique aux bénéficiaires qui sont soumis sans restriction ou de manière limitée aux impôts communaux en vertu de leur situation personnelle ou économique (articles 2, 3, 73 et 74 de la loi fiscale cantonale). Sont donc notamment assujettis, les entreprises ayant leur siège social en dehors de la commune, mais qui ont sur place un établissement stable pour leurs activités locales et les loueurs de chalets et appartements de vacances qui habitent à l'extérieur de la commune.

#### **Art. 3 Exonérations**

Sont exonérées de la taxe :

1. les personnes exonérées de l'impôt au sens de l'article 79 de la loi fiscale cantonale;
2. les activités agricoles et forestières;



3. les personnes physiques ayant une activité lucrative dépendante.

#### Art. 4 Affectation

Le produit de la taxe est affecté à la promotion touristique.

#### Art. 5 Base de calcul

1 La taxe annuelle est constituée d'une taxe de base et d'un montant complémentaire.

2 La taxe de base, calculée en fonction du lien de l'assujetti avec le tourisme, se monte à

Fr. 8'000.—	Remontées mécaniques,
Fr. 1'200.—	Agences immobilières, Hôtels, pensions, logements de groupe, campings, Agences de voyages, banques,
Fr. 1'000.—	Ecoles de ski et de sports, magasins de sports,
Fr. 500.—	Restaurants, cafés, bars, dancings,
Fr. 300.—	Garages, stations d'essence, taxis, locations de voiture, Bazars, magasins de souvenirs, boutiques d'habillement, bijouteries, horlogeries, pharmacies, blanchisseries, entreprises de nettoyage, Boucheries, boulangeries, fromageries, commerces de vins, commerces de boissons, magasins d'alimentation, autres débits de boissons Médecins, thérapeutes, dentistes, avocats, notaires, fiduciaires, assurances, bureaux d'ingénieurs, architectes, promoteurs <sup>1)</sup> , entrepreneurs postaux, téléphérique
Fr. 200.—	Artisans, entreprises de la construction, guides de montagne, professeurs de sport indépendants, Coiffeurs.
	1) Est réputé promoteur, tout assujetti qui construit pour vendre, sans avoir occupé personnellement le logement en question pendant 5 ans au moins.

3 Toute entité commerciale dont l'activité ne s'étend que sur une période continue de moins de 5 mois n'est astreinte qu'à une demi-taxe de base.

4 Le montant complémentaire, qui prend en considération la puissance économique de l'assujetti, s'élève à 1‰ du chiffre d'affaires annuel ou des recettes

brutes (hors TVA). Il est multiplié par un facteur tenant compte de la marge bénéficiaire habituelle de la branche (facteur de marge).

5 Le facteur de marge est calculé sur la base des chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique, sous le titre valeur ajoutée, savoir:

<b>Branche</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Commerces</b>
Electricité, Gaz, Eau (production)	268	Sociétés hydroélectriques,
Alimentation, boissons, tabac	123	Magasins d'alimentation, boucheries, boulangeries, laiteries,
Industrie du bois et du meuble	83	Menuiseries, charpentiers, ébénistes,
Papier et arts graphiques	95	Imprimeries, papeteries, graphistes,
Constructions Electriques	100	Installations électriques, électriciens,
Horlogerie, bijouterie	118	Horlogeries, bijouteries, joailleries,
Constructions, aménagements	77	Entrepreneurs, appareilleurs, installations sanitaires, revêtements, jardiniers, décorations intérieures et extérieures,
Réparations de biens	79	Garages avec ou sans pompe à essence,
Commerces	99	Magasins de sport, boutiques, magasins de souvenirs, bazars, kiosques, librairie, antiquités, fleuristes,
Restauration et hébergement	57	Hôtels, restaurants, bars, cantines, cafés, pubs, auberges, cabanes, salons de thé, pensions, exploitations de tourisme rural,
Transports	86	Camions, trains, bus, taxis, livraisons mazout,
Affaire immobilières et location de biens	213	Agences immobilières,
Services de santé	113	Médecins, dentistes, phytothérapeutes, pharmacies,
Autres services	85	Ecoles de ski, bureaux des guides, salons de coiffure, entreprises de nettoyage, conciergeries, blanchisseries,
Bureaux de consultation	120	Avocats, notaires, architectes,
Banques et sociétés financières	313	Banques,
Assurances	120	Assurances, caisses-maladie,
Autres	100	Remontées mécaniques.

Pour les activités qui ne correspondent à aucune des branches économiques citées dans les statistiques, il est pris en compte l'index de 100.

## Art. 6 Chalets et appartements

Les loueurs de chalets et appartements sont soumis à une taxe forfaitaire annuelle de

- a) Fr. 60.— pour un studio
- b) Fr. 90.— pour un logement de 2 pièces
- c) Fr. 120.— pour un logement de 3 pièces
- d) Fr. 150.— pour un logement de 4 pièces et plus

## Art. 7 Indexation

Les montants des taxes de base et des forfaits sont indexés au coût de la vie lorsque l'indice suisse des prix à la consommation augmente de 10 points. En outre, les coefficients de marge seront mis à jour par le Conseil communal, en fonction des corrections apportées par l'Office fédéral de la statistique.

## Art. 8 Taxe minimale

La taxe minimale, quel que soit le degré de dépendance du tourisme, ne sera pas inférieure à Fr. 60.—

## Art. 9 Assujettis des villages de Chalais, Réchy et du hameau de Briey

- 1 Pour les assujettis des villages de Chalais et de Réchy, la taxe annuelle de promotion touristique est de 15% du montant de la taxe et pour les assujettis du hameau de Briey, de 30%.
- 2 En revanche, si le 30% ou plus du chiffre d'affaires de l'assujetti provient de son activité touristique, il sera perçu le 50% du montant de la taxe.

## Art. 10 Processus de taxation

- 1 La commune taxe directement les assujettis dont les données fiscales lui sont connues sur la base de la déclaration d'impôts.

- 2 Les autres assujettis ont l'obligation de faire connaître à la Commune les données fiscales nécessaires à la taxation et sont taxés sur cette base.

- 3 Les bases pour la perception de la taxe de promotion touristique sont les données fiscales des périodes qui servent à l'imposition du revenu ou du bénéfice.

- 4 Toutes les taxations se font en principe annuellement. Le Conseil communal ou l'organe chargé de la promotion touristique, en cas de délégation, déterminera chaque année la date de leur échéance.

## Art. 11 Perception

- 1 Les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent leur notification.

- 2 La Commune peut déléguer l'encaissement de la taxe à l'organe chargé de la promotion touristique.

- 3 Si la taxation intervient au cours de la période (année touristique), la taxe est calculée prorata temporis.

## Art. 12 Taxation d'office et mise en demeure

- 1 Les assujettis concernés par l'article 6, al. 2, qui, malgré sommation, présentent des déclarations incomplètes ou qui ne concordent pas avec les faits, font l'objet d'une taxation d'office. Les frais de taxation d'office s'élèvent à Fr. 500.—.

- 2 En cas de paiement tardif, l'intérêt moratoire fixé par le Conseil d'Etat est compté à partir de la date d'échéance du paiement. Pour chaque sommation concernant une déclaration ou un paiement, il est compté des frais s'élevant à Fr. 50.—.

## Art. 13 Prescription

La perception de la taxe est prescrite à compter de 5 ans après la notification. La prescription est interrompue lors de chaque réclamation.



## Art. 14 Obligation d'information

Les assujettis à la taxe doivent donner à l'organe communal de taxation, sur demande, les informations nécessaires au calcul ou à la vérification de la taxe et lui permettre de consulter leurs livres de comptes et autres documents.

## Art. 15 Protection des données

Toutes les données qui servent au calcul de la taxe sont protégées par le secret de fonction et par la loi fédérale sur la protection des données.

## Art. 16 Versement

- 1 Le produit de la taxe de promotion touristique est versé :
  - a) à l'association faîtière cantonale à concurrence des  $\frac{2}{3}$  du montant équivalent à la taxe d'hébergement
  - b) à l'organe chargé de la promotion touristique
- 2 L'organe de promotion touristique peut provisionner le 40 % de la taxe minimum et pour une durée de 5 ans au plus dans le but de surmonter une période difficile.

## Art. 17 Surveillance

L'organe de promotion touristique est placé sous la surveillance de la commune en ce qui concerne l'affectation des fonds encaissés. Elle présente, sur demande, un compte rendu de cette affectation. La commune peut lui donner des directives et lui retirer des compétences en cas d'action contraire au présent règlement.

## Art. 18 Voies de recours

- 1 Toute décision prise conformément à ce règlement peut faire l'objet d'un recours dans les trente jours auprès du Conseil d'Etat.

- 2 Pour le surplus sont applicables les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives.

## Art. 19 Amendes

- 1 Celui qui, volontairement ou par négligence, ne fournit pas les données nécessaires à la taxation ou ne s'acquitte pas de la taxe de base dans les délais impartis est passible d'une amende pouvant atteindre Fr. 500.—
- 2 Celui qui, volontairement ou par négligence, fournit de fausses données modifiant ainsi en partie ou totalement la taxation, ou cherche à s'en soustraire, est passible d'une amende pouvant atteindre trois fois le montant éludé.
- 3 Les personnes morales peuvent être amendées au même titre que les personnes physiques.
- 4 Le prononcé d'amende de l'Autorité communale peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil municipal dans les 30 jours dès notification. La décision sur réclamation de la commune peut être attaquée dans les trente jours après notification par un recours au Tribunal cantonal.

## Art. 20 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur au 01.01.1999.

Le Président:  
Dany Perruchoud

Le Secrétaire:  
François Zuber

Approuvé par le Conseil communal en séance du 18 novembre 1998

Approuvé par l'Assemblée primaire du

Homologué par le Conseil d'Etat en date du

# BUDGET 1999

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. Considérations générales

Le budget 1999 se caractérise par des recettes de **Frs 7'621'088.-** pour des dépenses de Frs 6'083'425.- ce qui laisse une marge d'autofinancement de **Frs 1'537'663.-**.

Par rapport au budget de l'exercice 1998, on constate que les recettes sont supérieures de quelque Frs 400'000.- alors que les dépenses sont identiques aux dépenses de l'exercice 1998.

Il en résulte une marge d'autofinancement sensiblement augmentée.

Quant aux investissements, le Conseil communal a arrêté pour l'exercice 1999, des dépenses de Frs 1'980'000.- contre des recettes d'investissement de Frs 905'000.-, ce qui représente des investissements nets de Frs 1'075'000.-.

Eu égard à la marge d'autofinancement de Frs 1'530'000.-, nous devrions enregistrer un excédent de financement de Frs 455'000.- qui viendra réduire l'endettement communal qu'on estime au 31 décembre 1999 à Frs 19'400'000.-

### 2. Comptes de fonctionnement

1. Les charges du personnel administratif augmentent de Frs 15'000.- et les charges sociales de Frs 11'000.- compte tenu de l'engagement d'une apprentie supplémentaire et surtout de la création de nouveaux postes d'auxiliaires, sur une courte durée, en prévision de la nouvelle période de taxation fiscale.
2. Le budget de la sécurité publique (police – PC – feu) est identique à celui de l'exercice 1998.
3. En revanche, les frais d'enseignement et de formation, de même que la participation aux écoles spécialisées augmentent de Frs 60'000.- soit  
+ Frs 30'000.- pour le traitement du personnel enseignant

+ Frs 40'000.- pour la participation aux frais du CO de Grône  
+ Frs 7'500.- pour les écoles spécialisées  
– Frs 15'000.- pour les frais de conciergerie du complexe scolaire de Vercorin.

4. Le poste culture, loisirs et culte ne subit pas de modifications majeures par rapport à l'exercice 1998.
5. Les frais de la santé, notamment les frais dentaires scolaires ont été ramenés à une certaine réalité (+ Frs 5'000.-).
6. La prévoyance sociale diminue de Frs 29'000.- principalement par notre diminution au financement des prestations complémentaires de l'AVS/AI.
7. Le département des travaux publics enregistre une baisse de Frs 40'000.- provenant de la réduction des charges de personnel et d'une participation aux frais d'entretien des routes cantonales réduite de Frs 120'000.- à Frs 100'000.-.
8. Le budget du service de la protection et de l'aménagement de l'environnement augmente de Frs 9'000.- soit + Frs 5'000. pour l'entretien des parcs et jardins et + Frs 4'000.- comme participation aux frais de construction du Bisse de Vercorin.
9. Au chapitre des services économiques, il n'y a pas d'incidence significative sauf une participation supplémentaire de Frs 4'000.- à Sierre Régions (par l'approbation des frais de candidature des JO 2006).
10. Le service des finances et des impôts subit des variations sensibles soit :  
+ Frs 15'000.- pour les pertes sur débiteurs  
– Frs 55'000.- de charges d'intérêts vu les bonnes conditions du marché

+ Frs 300'000.- d'impôts sur le revenu  
- Frs 50'000.- d'impôts sur la fortune par  
correction par rapport à l'exercice 1997  
+ Frs 9'000.- de péréquation financière  
qui pour 1999 et l'en 20000 va s'élever à

Frs 238'000.-.

11. Quant au service financier (eau, égouts et ordures) si on ne constate pas de changement pour les services eau, égouts, en revanche le service de l'hygiène voit ses recettes augmenter de Frs 100'000.- compte tenu des décisions prises par l'assemblée primaire d'augmenter ces redevances. Les frais de transport diminueront avec l'introduction des Molok sur les villages de Chalais et Réchy (- Frs 16'000.-). En revanche, les frais d'incinération à l'UTO passent de Frs 232'000.- à Frs 254'000.- soit un montant supplémentaire de Frs 22'000.-.

### 3. Comparaison par rapport aux comptes de l'exercice 1997

Il est toujours difficile de comparer des genres différents soit budget d'une part et comptes d'autre part. Mais en jetant un regard sur les comptes de l'exercice 1997, on peut constater qu'on enregistre pour le budget 1999, des recettes à peu près identiques savoir Frs 7'580'381. pour l'exercice 1997 contre Frs 7'621'088.- pour l'exercice 1999.

Quant aux dépenses, elles sont en revanche supérieures de quelque Frs 250'000.- ce qui diminue d'autant la marge d'autofinancement qui passe de Frs 1'754'000.- en 1997 à Frs 1'537'000.- en 1999.

Les principales dépenses supplémentaires proviennent

- a) de l'enseignement et de la formation + Frs 122'000.-
- b) du coût du traitement des ordures ménagères + Frs 40'000.-
- c) des frais du service d'eau + Frs 21'000.-
- d) des frais du service des égouts + Frs 40'000.-.

La comparaison doit s'apprécier avec beaucoup de prudence puisque l'on compare, comme relevé ci-dessus, des genres différents.

L'estimation des recettes pour 1999 s'est faite en outre avec prudence et nous sommes restés en retrait des prévisions de l'Etat qui prévoyait une progression de 2,5% du taux de croissance pondéré des revenus, ce qui devrait conduire à une augmentation de 3,5% de l'impôt (facteur 1,4).

Il faudra attendre les comptes de l'exercice 1998, pour mieux apprécier les recettes fiscales avec la réserve que l'année 1999 est une nouvelle période de taxation qui peut parfois réserver certaines surprises.

### 4. Conclusions

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans le sens où de tels frais sont très en dessous des moyennes communales, permet au Conseil de présenter des budgets avec une marge d'autofinancement bien supérieure à ces mêmes moyennes.

Cette marge d'autofinancement représente pour la Commune de Chalais, le 20% des recettes globales et peut être qualifiée d'excellente, eu égard à un endettement qui reste relativement élevé.

En conséquence, nous pouvons, avec cette marge d'autofinancement, conduire une politique qui s'inscrit dans la poursuite des équipements de notre commune, tout en contenant l'endettement, voire en le diminuant.

L'exercice 1999 devrait boucler avec un excédent de financement appréciable, de quelque Frs 450'000.- qui additionné à l'excédent de 1998 que nous projetons à Frs 800'000.-, nous ramènera la dette communale à hauteur de 19,4 mio au maximum à fin 1999.

Si on considère en plus, après ces deux exercices, la subvention qui restera due à la Commune de Chalais par l'Etat du Valais de plus de 1 mio, à la suite de la construction du complexe scolaire de Vercorin, les engagements du Conseil sont largement tenus et le budget 1999 ne vient que confirmer le respect de nos déclarations.



# **BUDGET 1999**

## **COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

### **1. Considérations Générales**

Arrêter un budget d'investissement annuel est certes une obligation légale exigée par la loi sur le régime communal.

Il convient donc de s'en acquitter en relevant toutefois qu'il n'est plus possible de ne gérer que le court terme.

L'année en cours donne une fausse réalité et pour vraiment apprécier des situations, il y a lieu de gérer la durée.

En conséquence, le Conseil communal vous présente avec ce budget également son budget d'intentions de l'an 2000. En outre, sans y faire figurer comme rubrique budgétaire à proprement parler des options pour l'an 2001 ont été prises, notamment en ce qui concerne la réfection et la construction de la place du village de Vercorin dont le projet devrait être établi au cours de l'année prochaine.

Cette manière de faire nous permet de vérifier nos objectifs qui restent, comme relevé à maintes reprises, la maîtrise de l'endettement, voire sa réduction.

En vous présentant un programme ambitieux d'investissements à l'époque, nous nous étions engagés à ramener la dette à une hauteur de 18 millions et nous souhaiterions respecter ces engagements, même si l'investissement du musée Vallet de même que l'extension du Centre administratif de Vercorin qui sont prévus pour l'an 2000 viennent quelque peu contrarier nos projets initiaux.

En revanche, les meilleurs résultats enregistrés dans les comptes, par rapport à nos esti-

mations et les résultats de notre marge d'autofinancement nous encouragent à maintenir un taux d'investissements élevé. Les entreprises locales devraient s'en réjouir à une époque où la recherche de travaux s'avère des plus difficiles.

### **2. Incidences sur l'endettement communal**

Au 31.12.1997, la dette communale s'élevait à Frs 20'678'006.-.

Nous devrions, cette année 1998, boucler les comptes de l'exercice avec un excédent de l'ordre de Frs 800'000.- au minimum. Le budget 1999 également boucle avec un excédent de financement de Frs 450'000.-.

Il est évident que si ces prévisions se réalisent comme nous le pensons, nous pourrions investir sans grande difficulté les sommes prévues au budget de l'an 2000 et vous présenter une situation au 31.12.2000 conforme aux engagements pris.

Cette confiance dans les prévisions du futur vient du fait que nos recettes devraient rester stables, voire augmenter à court terme. Les recettes d'impôt sont régulières, la péréquation a été confirmée pour les exercices 1999 et l'an 2000. En revanche, il n'est pas exclu qu'à moyen terme, une baisse de la fiscalité soit au programme, par une révision de la loi fiscale.

Quant aux dépenses, les taux d'intérêts et les dépenses de fonctionnement ne devraient pas prendre l'ascenseur. Il est vrai que les frais d'assistance, de la santé, tout comme les dépenses liées à l'enseignement, la culture et les loisirs pourraient subir des augmentations sans remettre toutefois en question fondamentalement notre capacité d'investissements.

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
01	Administration générale	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	70 423,75		88 800,00		88 800,00	
01.300.30	Bureau de vote, élections	2 760,00		1 500,00		2 400,00	
01.300.50	Commissions communales	17 746,95		20 000,00		16 000,00	
01.301.00	Personnel du bureau communal	241 358,15		230 000,00		245 000,00	
01.303.00	Charges sociales	57 411,25		50 000,00		61 000,00	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	38 574,30		40 000,00		40 000,00	
01.311.00	Achat de vignettes et cartes d'identités	4 383,65					
01.317.00	Représentations et réceptions	31 303,15		25 000,00		32 000,00	
01.317.01	Réception du Président du Grand Conseil	95 019,45					
01.318.00	Information communale	10 957,55		9 000,00		9 000,00	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	3 760,00		3 760,00		3 780,00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	11 841,50		12 000,00		12 000,00	
01.318.30	Frais d'encaissement	12 013,00		6 000,00		6 000,00	
01.318.40	Frais juridiques	1 092,15		1 000,00		1 000,00	
01.318.50	Frais de port et CCP	32 991,55		32 000,00		32 000,00	
01.318.60	Frais de téléphones	13 250,70		12 000,00		14 000,00	
01.318.70	Assurance RC communale	11 633,50		13 800,00		13 800,00	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15 000,00		15 000,00		15 000,00	
01.431.00	Emoluments administratifs		13 089,25		9 000,00		9 000,00
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		1 725,10		1 600,00		2 100,00
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5 000,00		5 000,00		5 000,00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercoirin SA		10 907,35		12 000,00		12 000,00
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		11 575,00		11 000,00		12 000,00
01.490.00	Frais de personnel imputés		35 000,00		36 000,00		36 000,00
01	<b>Administration générale</b>	<b>671 520,60</b>	<b>77 296,70</b>	<b>559 860,00</b>	<b>74 600,00</b>	<b>591 780,00</b>	<b>76 100,00</b>
			<b>594 223,90</b>		<b>485 260,00</b>		<b>515 680,00</b>
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
02	Sécurité publique	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
02.301.00	Police communale	4 235,25		8 000,00		12 000,00	
02.301.10	Teneur de cadastre et aides	16 276,70		20 000,00		20 000,00	
02.301.20	Officier d'Etat Civil	5 467,45		9 000,00		9 000,00	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	14 300,00		11 500,00		11 500,00	
02.301.40	Administration de la protection civile	8 461,50		7 500,00		7 500,00	
02.303.00	Charges sociales	6 160,80		6 500,00		6 500,00	
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	6 651,95		7 000,00		7 000,00	
02.311.00	Frais de police	1 144,00		500,00		500,00	
02.312.00	PCI - Charges des abris	8 253,80		15 700,00		10 000,00	
02.312.10	PCI - Instr. et frais	4 503,10		4 000,00		4 000,00	
02.312.20	PCI - Mat. et équipement	590,30		4 000,00		2 800,00	
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	5 913,95		4 000,00		4 000,00	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	258,55		5 000,00		5 000,00	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	579,20		700,00		700,00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	17 627,70		18 100,00		18 100,00	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	2 743,50		2 600,00		3 600,00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercoirin	2 654,85					
02.318.70	Contrôle poids et mesures	170,00		200,00		200,00	
02.319.00	Permis pour étrangers	9 445,00		9 000,00		9 000,00	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	4 321,80		4 000,00		4 000,00	
02.352.00	Police municipale de Sierre	23 012,25		22 000,00		18 000,00	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	3 709,15		6 400,00		6 900,00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	9 712,00		10 000,00		10 000,00	
02.355.00	Installations de tir	4 000,00		4 000,00		4 000,00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		11 904,50		10 000,00		10 000,00
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		4 021,00		4 000,00		4 000,00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		40 512,45		35 000,00		40 000,00
02.431.00	Bureau des étrangers		17 068,60		14 000,00		14 000,00
02.437.00	Amendes de police		7 909,40		6 000,00		5 000,00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercoirin		7 504,45		5 000,00		7 000,00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc		5 000,00		10 000,00		10 000,00
02.450.00	PCI - locations d'abris Chalais		29 462,20		8 000,00		8 000,00
02.450.10	PCI - Locations d'abris Vercoirin		5 784,85		7 000,00		10 000,00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		4 825,00		5 600,00		5 600,00
02.461.30	Subv. registre contrib.		1 153,00		1 200,00		1 200,00
02	<b>Sécurité publique</b>	<b>160 192,80</b>	<b>135 145,45</b>	<b>179 700,00</b>	<b>105 800,00</b>	<b>174 300,00</b>	<b>114 800,00</b>
			<b>25 047,35</b>		<b>73 900,00</b>		<b>59 500,00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
03	Enseignement et formation	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	53 084,45		55 000,00		55 000,00	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	14 491,95		35 000,00		20 000,00	
03.301.50	Personnel de transport des élèves de Briey	12 231,65		10 000,00		14 000,00	
03.302.00	Enseignement cathédèse	7 977,60		5 500,00		8 000,00	
03.303.00	Charges sociales	9 192,20		26 000,00		26 000,00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	49 806,00		65 000,00		65 000,00	
03.311.00	Activités scolaires	19 495,00		22 000,00		22 000,00	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	55 509,07		65 000,00		65 000,00	
03.314.02	Réfections vestiaires école de Chalais			10 000,00			
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	26 290,60		33 000,00		33 000,00	
03.316.00	Locations de salles de classes	16 944,00					
03.318.80	Transports des élèves	11 010,60		12 000,00		12 000,00	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	605 981,50		610 000,00		640 000,00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	226 487,75		230 000,00		270 000,00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	1 400,00		1 400,00		1 400,00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	33 036,15		22 500,00		30 000,00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	15 500,00		17 000,00		17 000,00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	5 664,10		7 500,00		6 900,00	
03.423.00	Locations maison d'école		10 800,00		10 800,00		12 600,00
03.428.10	Locations parkings Ecole de Vercorin		9 360,00		7 140,00		8 800,00
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		9 702,75		11 000,00		11 000,00
03.461.40	Subsides pour location de salles de classe		17 432,00				
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1 500,00		1 500,00		1 500,00
03	<b>Enseignement et formation</b>	<b>1 164 102,62</b>	<b>48 794,75</b> <b>1 115 307,87</b>	<b>1 226 900,00</b>	<b>30 440,00</b> <b>1 196 460,00</b>	<b>1 285 300,00</b>	<b>33 900,00</b> <b>1 251 400,00</b>
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
04	Culture, loisirs et culte	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	50 055,00		55 500,00		55 500,00	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	10 497,85		13 000,00		13 000,00	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	18 076,20		20 000,00		20 000,00	
04.303.00	Charges sociales	15 026,70		13 000,00		13 000,00	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	29 358,09		30 000,00		30 000,00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	17 338,80		22 000,00		22 000,00	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	19 424,30		19 000,00		19 000,00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	7 290,00		7 300,00		7 300,00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	75 273,50		62 000,00		65 000,00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	43 290,90		52 000,00		46 000,00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	18 301,75		45 000,00		45 000,00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		10 600,00		7 000,00		7 000,00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		900,00		1 000,00		1 000,00
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin				2 000,00		2 000,00
04.435.00	Facturation à des tiers énergie électrique		300,00				
04.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)		258,00				
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		8 653,20		9 000,00		9 000,00
04	<b>Culture, loisirs et culte</b>	<b>303 933,09</b>	<b>20 711,20</b> <b>283 221,89</b>	<b>338 800,00</b>	<b>19 000,00</b> <b>319 800,00</b>	<b>335 800,00</b>	<b>19 000,00</b> <b>316 800,00</b>
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
05	Santé	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
005.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	115 261,75		115 000,00		115 000,00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	30 660,00		35 000,00		35 000,00	
05.366.00	Frais dentaires scolaires	48 918,30		45 000,00		50 000,00	
05	<b>Santé</b>	<b>194 840,05</b>	<b>194 840,05</b>	<b>195 000,00</b>	<b>195 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>



COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
06	Prévoyance sociale	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
06.310.00	Matériel pour programmes d'occupation des chômeurs	12 159,70					
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	14 472,10		15 000,00		15 000,00	
06.351.80	Financement AVS et AI	83 039,35		84 000,00		85 000,00	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	78 308,25		112 000,00		80 000,00	
06.352.00	Centre Médico-Social	33 972,40		35 000,00		37 000,00	
06.352.20	Participation au CIO	3 955,00		4 000,00		4 000,00	
06.365.00	Service d'assistance	24 528,45		30 000,00		30 000,00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	241 434,65		245 000,00		245 000,00	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	35 363,00		34 000,00		34 000,00	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation		92 648,05				
06.435.00	Participations de tiers programmes d'occupation		3 555,00				
06	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>527 232,90</b>	<b>96 203,05</b>	<b>559 000,00</b>	<b>559 000,00</b>	<b>530 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
			<b>431 029,85</b>				
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
07	Travaux publics	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	130 247,65		172 000,00		140 000,00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	6 823,35					
07.303.00	Charges sociales	36 616,35		35 000,00		35 000,00	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	14 651,10		17 000,00		17 000,00	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	20 808,75		17 000,00		17 000,00	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	26 126,15		30 000,00		40 000,00	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	40 277,50		37 000,00		40 000,00	
07.314.00	Entretien du réseau routier	122 224,55		80 000,00		80 000,00	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc	5 315,15		5 000,00		5 000,00	
07.314.50	Balayage mécanique	21 286,55		24 000,00		24 000,00	
07.318.00	Déblaiement des neiges	68 885,15		75 000,00		75 000,00	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	101 023,75		120 000,00		100 000,00	
07.365.10	Transports publics	25 641,00		30 000,00		30 000,00	
07.365.15	Transports touristiques	2 500,00		2 500,00		2 500,00	
07.365.20	Télé. Chalais-Vercorin		7 459,00				
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphonique	33 300,00		33 300,00		33 300,00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		6 459,80		4 500,00		
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin	250,00			2 000,00		2 000,00
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1 646,70		1 900,00		1 900,00
07.424.10	Redevances du dépotoir de la Réchy		2 000,00		2 000,00		2 000,00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		2 261,50				
07.490.00	Frais de personnel imputés		46 000,00		48 000,00		48 000,00
07	<b>Travaux publics</b>	<b>55 977,00</b>	<b>65 827,00</b>	<b>677 800,00</b>	<b>58 400,00</b>	<b>638 800,00</b>	<b>53 900,00</b>
			<b>590 150,00</b>		<b>619 400,00</b>		<b>584 900,00</b>
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
08	Protection et aménagement de l'environnement	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien des cimetières et places	3 399,30		4 000,00		4 000,00	
08.303.00	Charges sociales		164,30	800,00		800,00	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	645,28		1 000,00		1 000,00	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	520,35		5 000,00		5 000,00	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	27 741,25		20 000,00		25 000,00	
08.314.50	Entretien des bisses et des canaux	931,85		20 000,00		20 000,00	
08.315.00	Frais d'inhumation	6 592,00		8 000,00		8 000,00	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	12 740,85		15 000,00		15 000,00	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin					4 000,00	
08.431.00	Permis de construire		30 649,15		30 000,00		30 000,00
08.431.10	Taxes compensatoires de densité		13 650,00				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		2 900,00		1 000,00		1 000,00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		1 250,00		1 000,00		1 000,00
08.437.00	Amendes de constructions		3 000,00				3 000,00
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux				10 000,00		10 000,00
08	<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>52 570,88</b>	<b>51 613,45</b>	<b>73 800,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>82 800,00</b>	<b>45 000,00</b>
			<b>957,43</b>		<b>31 800,00</b>		<b>37 800,00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
09	Services économiques	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	1 265,45		1 500,00		1 500,00	
09.303.00	Charges sociales	631,50		150,00		150,00	
09.312.00	Tenue du registre des vignes	1 600,00		2 000,00		2 000,00	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	481,65		1 000,00		1 000,00	
09.314.10	Droits d'eau	3 807,00		4 000,00		4 000,00	
09.350.00	Sierre Région	3 809,00		4 000,00		8 040,00	
09.350.01	Etat du Valais - étude de régl. pour taxe tourist.	1 800,00					
09.362.03	Ecurie de M. ORLANDO			10 000,00			
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10 800,00		10 800,00		10 800,00	
09.364.00	Bisse de Riccard mesures urgentes	22 000,00					
09.365.00	Promotion touristique AIDA	20 125,00		17 500,00		17 500,00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	10 000,00		15 000,00		15 000,00	
09.365.40	Insémination artificielle	5 498,00		1 700,00		1 700,00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		44 567,50		46 000,00		46 000,00
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		106 585,50		105 000,00		105 000,00
09.430.00	Location des bureaux - OT		10 800,00		10 800,00		10 800,00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		3 300,00		3 300,00		3 300,00
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6 066,50		6 500,00		6 500,00
09.460.00	Subside pour la tenue du registre des vignes		1 185,60		1 000,00		1 000,00
09	<b>Services économiques</b>	<b>81.817,60</b>	<b>172.50,10</b>	<b>67.650,00</b>	<b>172.600,00</b>	<b>61.690,00</b>	<b>172.600,00</b>
		<b>90.687,50</b>		<b>104.950,00</b>		<b>110.910,00</b>	
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
10	Finances et impôts	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble «La Forge»	6 832,89		4 000,00		5 000,00	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	35 692,30		25 000,00		40 000,00	
10.319.10	Remises d'impôts	1 197,70		2 000,00		2 000,00	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés		242,35	1 000,00		3 000,00	
10.319.20	Impôt cantonal	5 024,85		6 000,00		6 000,00	
10.321.00	Dettes à court terme	60 633,19		60 000,00		60 000,00	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	8 664,95		8 000,00		8 000,00	
10.322.00	Dettes à moyen terme	63 631,95		55 000,00		30 000,00	
10.324.00	Dettes à long terme	707 838,65		780 000,00		750 000,00	
10.341.00	Péréquation financière	45 307,60		45 307,60		46 855,00	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	12 409,50		8 000,00		15 000,00	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4 716,00		4 400,00		4 800,00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4 161 299,65		4 000 000,00		4 300 000,00
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		298 503,80		315 000,00		315 000,00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		59 254,00		120 000,00		70 000,00
10.400.40	Impôt personnel		19 569,50		20 000,00		20 000,00
10.400.50	Impôt forfaitaire		38 698,50		40 000,00		35 000,00
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		48 834,00		50 000,00		50 000,00
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		69 977,90		50 000,00		60 000,00
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		43 963,50		45 000,00		50 000,00
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		195 441,85		200 000,00		200 000,00
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		41 112,40		35 000,00		40 000,00
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		29 000,45		10 000,00		10 000,00
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		26 867,90		15 000,00		15 000,00
10.406.00	Impôt sur les chiens		11 011,00		11 000,00		12 000,00
10.422.00	Rendement des titres		2 667,55		1 700,00		1 800,00
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		53 825,60		20 000,00		25 000,00
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		3 909,85				
10.423.00	Locations du bâtiment de «La Forge»		14 880,00		15 000,00		15 000,00
10.444.00	Péréquation financière		229 357,00		229 357,00		238 988,00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		328 862,49		336 000,00		312 000,00
10	<b>Finances et impôts</b>	<b>951 949,58</b>	<b>5 677 279,29</b>	<b>998 707,60</b>	<b>5 513 057,00</b>	<b>970 655,00</b>	<b>5 769 788,00</b>
		<b>4 725 329,71</b>		<b>4 514 349,40</b>		<b>4 799 133,00</b>	
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
11	Eau potable	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	13 839,00		17 000,00		17 000,00	
11.303.00	Charges sociales	1 617,15		3 400,00		2 300,00	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	51 241,73		60 000,00		60 000,00	
11.314.50	Exploitation de la station des Planards	28 559,00		45 000,00		45 000,00	
11.390.00	Frais de personnel imputés	36 000,00		41 000,00		40 000,00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	243 890,05		251 000,00		234 000,00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		530 043,40		532 000,00		537 000,00
11	<b>Eau potable</b>	<b>375 146,93</b>	<b>530 043,40</b>	<b>417 400,00</b>	<b>532 000,00</b>	<b>398 300,00</b>	<b>537 000,00</b>
		<b>154 896,47</b>		<b>114 600,00</b>		<b>138 700,00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
12	Egouts	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
12.312.10	Electricité des clarificateurs			4 000,00		4 000,00	
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	35 931,50		40 000,00		60 000,00	
12.352.30	Step de Granges	186 702,30		192 000,00		200 000,00	
12.390.00	Frais de personnel imputés	17 000,00		33 700,00		19 000,00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	49 015,39		54 000,00		46 800,00	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		456 099,60		437 000,00		451 000,00
12	<b>Egouts</b>	<b>288 649,19</b>	<b>456 099,60</b>	<b>323 700,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>329 800,00</b>	<b>451 000,00</b>
		<b>167 450,41</b>		<b>113 300,00</b>		<b>121 200,00</b>	
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		BUDGET 1999	
13	Hygiène	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	15 130,00		14 000,00		15 000,00	
13.303.00	Charges sociales	1 849,75		1 700,00		2 000,00	
13.318.00	Enlèvement des ordures	77 768,70		85 000,00		75 000,00	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	54 834,97		70 000,00		70 000,00	
13.352.30	UTO - Uvrier	184 989,15		232 000,00		256 000,00	
13.390.00	Frais de personnel imputés	28 000,00		20 000,00		35 000,00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	35 957,05		31 000,00		31 200,00	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		233 627,05		233 000,00		335 000,00
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		15 235,00		13 000,00		13 000,00
13	<b>Hygiène</b>	<b>398 529,62</b>	<b>248 862,05</b>	<b>453 700,00</b>	<b>246 000,00</b>	<b>484 200,00</b>	<b>348 000,00</b>
			<b>149 667,57</b>		<b>207 700,00</b>		<b>136 200,00</b>
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1997		BUDGET 1998		COMPTES 1999	
	Fonctionnement	5 825 583,56	7 580 381,04	6 072 017,60	7 230 879,00	6 083 425,00	7 621 088,00
		1 754 797,49		1 158 879,40		1 537 663,00	
COMMUNE DE CHALAIS		BUDGET 1999 FONCTIONNEMENT		BUDGET 1999 INVESTISSEMENTS		BUDGET 1999 AMORTISSEMENTS	
Récapitulation		Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
1	Administration	591 780,00	76 100,00	50 000,00		110 000,00	
2	Sécurité publique	174 300,00	114 800,00			50 000,00	
3	Enseignement et formation	1 285 300,00	33 900,00	20 000,00	660 000,00	310 000,00	
4	Culture, loisirs et culte	335 800,00	19 000,00	600 000,00	90 000,00	70 000,00	
5	Santé	200 000,00				110 000,00	
6	Prévoyance sociale	530 000,00					
7	Travaux publics	638 800,00	53 900,00	620 000,00		775 000,00	
8	Protection et aménagement de l'environnement	82 800,00	45 000,00	230 000,00	125 000,00	190 000,00	
9	Services économiques	61 690,00	172 600,00	60 000,00		30 000,00	
10	Finances et impôts	970 655,00	5 769 788,00			10 000,00	
11	Eau potable	398 300,00	537 000,00	360 000,00	15 000,00	220 000,00	
12	Egouts	329 800,00	451 000,00	40 000,00	15 000,00	20 000,00	
13	Hygiène	484 200,00	348 000,00			50 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 083 425,00</b>	<b>7 621 088,00</b>	<b>1 980 000,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>1 945 000,00</b>	
	<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 537 663,00</b>					
	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>				<b>1 075 000,00</b>		
	<b>AMORTISSEMENTS</b>						<b>1 945 000,00</b>



## **BUDGET D'INVESTISSEMENTS 1999 - 2000**

Rubriques budgétaires	1999 Dépenses	1999 Recettes	2000 Dépenses	2000 Recettes
1.- Ordinateurs AS 400 ( contrat de leasing )	50 000,00		50 000,00	
2.- Investissements scolaires ( dont l'informatique dans les écoles primaires )		20 000,00		20 000,00
3.- Ecole de Vercorin (subventions) (subvention de l'Etat: solde au 31.12.1998: Fr. 1'600'000.-selon décret)		300 000,00		300 000,00
4.- Ventes de terrain + Garages - Ecole de Vercorin (1784 m2 à Fr. 180.- le m2 + Fr. 19'000.- la place de parc )		360 000,00		38 000,00
5.- Routes communales ( Rte de la Réchy )		100 000,00		100 000,00
6.- Route sous le Bisse de Vercorin ( Nouvelle route avec appel en plus value de 80% )			300 000,00	240 000,00
7.- Aménagement place de Réchy		350 000,00		
8.- Maison bourgeoise de Vercorin ( Bonus à l'investissement de 15% selon décision du 19.12.1997)		600 000,00	90 000,00	
9.- Subvention à l'aménagement du musée VALLET ( Investissement estimé à Fr. 910'000.- financé par l'Association)				450 000,00
10.- Centre administratif de Vercorin ( concerne le bâtiment de l'OT )				400 000,00
11.- Aménagement Zamplan/Crétillon ( dont une reprise de Fr. 72'900.- )				100 000,00
12.- Eclairage public (y compris éclairage de fête)		30 000,00		30 000,00
13.- Achats et expropriations de terrains ( notamment les terrains d'entraînement du FC Chalais )		100 000,00		100 000,00
14.- Place de parc de la Bourgeoisie de Chalais		40 000,00		
15.- Parvis de l'Eglise de Vercorin (2ème tranche) (coût total de Fr. 190'000.- et participation communale de Fr. 125'000.-)		75 000,00		
16.- Tour de Chalais		25 000,00	5 000,00	
17.- Assainissement des forêts de la Sapine et du Ban ( dernière étape dans le cadre du projet Lauber )		130 000,00	120 000,00	

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS 1999 - 2000

Rubriques budgétaires	1999 Dépenses	1999 Recettes	2000 Dépenses	2000 Recettes
18.- Investissements touristiques	60 000,00		60 000,00	
19.- Modification de la station de traitement des Planards	40 000,00			
20.- Réseau d'eau ( dont la conduite de la Deschenoy de Fr. 257'000.- devis d'octobre 98)	320 000,00		50 000,00	
21.- Taxe de raccordement au réseau d'eau potable		15 000,00		15 000,00
22.- Réseau d'égouts	40 000,00		30 000,00	
23.- Taxe de raccordement au réseau des égouts		15 000,00		15 000,00
24.- Investissements bruts / Recettes d'investissement	1 980 000,00	905 000,00	1 690 000,00	608 000,00
25.- Investissements nets	1 075 000,00		1 082 000,00	
26.- Marge d'autofinancement	1 530 000,00		1 450 000,00	
27.- Excédent de financement	455 000,00		368 000,00	

Evolution de l'endettement	1997	1998	1999	2000
28.- Endettement selon état des comptes au 31.12.97	20 678 006,00			
29.- Excédent de financement		800 000,00	455 000,00	368 000,00
30.- Solde de la subvention de l'école de Vercorin				1 000 000,00
31.- Endettement	20 678 006,00	19 878 006,00	19 423 006,00	18 055 006,00

---

*Le Conseil Communal vous souhaite  
un Joyeux Noël,  
de Bonnes Fêtes et tous ses meilleurs vœux  
pour l'an*

**1999**

